



No de résolution  
ou annotation

## Règlements de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-73

Abrogeant le règlement numéro 96-03-100  
autorisant la MRC de Francheville  
à participer au fonds d'investissement  
appelé SOLIDE de la MRC de Francheville

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation de ce règlement a  
régulièrement été donné lors de la séance ordinaire du 16 mars 2011;

ATTENDU la dissolution de la SOLIDE de la MRC de Francheville;

À ces causes, il a été ordonné et statué par règlement du conseil de la  
Municipalité régionale de comté des Chenaux et ledit conseil ordonne et  
statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

#### **Article 1**

Le règlement numéro 96-03-100 autorisant la MRC de Francheville à participer  
au fonds d'investissement appelé SOLIDE de la MRC de Francheville est  
abrogé.

#### **Article 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS  
D'AVRIL DEUX MILLE ONZE (20 AVRIL 2011).

  
\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

\_\_\_\_\_  
PRÉFET

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

**2011-05-20**